

POINT DE PRESSE

REPRESSION SANGLANTE ET DISPROPORTIONNEE DES ADEPTES DE BUNDU DIA KONGO (BDK) DANS LA PROVINCE DU BAS-CONGO

Introduction

La Voix des Sans-Voix pour les droits de l'homme (VSV) a dépêché sa mission d'enquête dans la province du Bas-Congo consécutivement aux événements tragiques extrêmement graves se traduisant par des actes de xénophobie, intolérance, exécutions sommaires et extra-judiciaires d'une part, et la répression sanglante et disproportionnée qui s'en est suivie d'autre part.

En vue d'éclairer objectivement l'opinion et de s'imprégner des violations des droits de l'homme consécutives à ces événements sanglants et tragiques qui ont endeuillé la RDCongo en général et la province du Bas-Congo en particulier, la délégation de la VSV s'est rendue dans ladite province, précisément dans le territoire de Luozi situé à environ 300 km de la ville de Kinshasa et à Matadi, chef-lieu de la province.

Après l'examen, il ressort du constat sur les lieux des événements que des responsabilités de ces violences soient partagées à tous les niveaux. D'une part, il est fait état des actes criminels et atteintes à l'ordre public et contre les institutions établies dont les adeptes du mouvement politico-religieux Bundu Dia Kongo (BDK) dirigé par le député national, honorable Ne Mwanda Nsemi ; se sont rendus coupables en se substituant de facto à l'autorité de l'Etat. D'autre côté, l'armée congolaise et la police nationale congolaise (PNC) ont fait l'usage disproportionné, excessif et abusif de la force en procédant à la répression violente, sanglante et inopportune de la population en général et les adeptes de BDK en particulier.

Bref contexte historique

Le BDK est un mouvement politico-religieux évoluant dans la province du Bas-Congo en RDCongo dont les activités, à l'origine, étaient axées sur la promotion des valeurs culturelles kongo.

Avec l'évolution de temps, le BDK a cessé de se présenter uniquement comme une organisation culturelle kongo, mais aussi et surtout comme une organisation politico-religieuse.

Les multiples revendications des droits civils et politiques, économiques et sociaux par la population du Bas-Congo ont fait de ce mouvement une porte-voix et une courroie de transmission des desiderata de ces congolais auprès des pouvoirs publics.

Causes

1. Causes lointaines

Différentes revendications et dénonciations formulées par la population de la province du Bas-Congo restées sans réponses constituent la cause lointaine des frustrations ayant conduit aux événements malheureux enregistrés depuis près d'une dizaine d'année. Parmi ces revendications, l'on peut citer l'absence de l'autorité de l'Etat dans beaucoup de coins de la province, la mauvaise répartition du revenu national (par exemple, l'exploitation du pétrole et autres richesses de la province ne profite pas à la population), le partage non équilibré de postes au sein des entreprises publiques installés au Bas-Congo et dans d'autres institutions publiques de l'Etat, la corruption, le rançonnement de la population, de multiples tracasseries dont les services de sécurité et de migration et les cours et tribunaux se seraient rendus coupables, la pauvreté et le taux élevé de chômage allants crescendo dont est victime de la majorité de la population...

Pour le BDK, ces maux qui rongent la province et violent la conscience collective justifient les agissements des adeptes de ce mouvement. A titre illustratif, l'inefficacité des instances judiciaires au niveau de la province caractérisée par la longueur des échéances à régler les conflits, la distance séparant les populations de sièges des tribunaux, le rançonnement dont magistrats se serait porté coupable... ont amené les adeptes à travers plusieurs villages de la province à instituer leurs propres cours et tribunaux où des citoyens étaient jugés et condamnés « sans frais », dans « un meilleur délai », mais surtout, avec des sentences plus lourdes, disproportionnées conduisant souvent aux bastonnades cruelles et à des exécutions excessives des coupables.

Les dérapages actuels trouveraient aussi leur origine dans l'élection qui a conduit monsieur Mbatshi Wa Mbatshia, actuel gouverneur à la tête de la province du Bas-Congo. Les adeptes de BDK considèrent que ce dernier serait arrivé à ce poste grâce à la pratique de la corruption à grande échelle orchestrée lors de l'élection du gouverneur de la province. La dynamique enclenchée par des adeptes viserait dès lors de procéder au renversement de l'ordre institutionnel établi en remplaçant les autorités administratives en place par les membres du mouvement BDK ou en convertissant ces autorités en *makesa* (croyant).

Aussi, l'absence de contrôle des *makesa* par le *N'long' a Kongo* a occasionné plusieurs violations des droits humains dans des secteurs sous contrôle de BDK caractérisées par la chasse aux non originaires, l'intolérance religieuse, adhésion forcée à la philosophie de BDK... Il convient d'épingler les multiples correspondances adressées aux *makesa* par M. Ne Mwanda Nsemi stipulant, par exemple, que tous ceux ne respectent pas les lois kongo (*misiku*) doivent être punis ainsi que la

passivité constatée dans le chef du leader du BDK à interdire les exactions commises sur de paisibles citoyens par les *makesa*.

Les conséquences générées par maux prédécrits se sont manifestées, entre autres, par l'organisation des jeunes se livrant souvent à la drogue en groupe de défense appelé *bamboma*, à drapeau hissé dans les villages et à chanter un hymne national propre au BDK.

2. Causes immédiates

Tout serait parti des menaces dont auraient fait l'objet les responsables des confessions religieuses dans le territoire de Luozi. En effet, vers fin janvier 2008, le curé de la paroisse catholique de Kimwaka, diocèse de Matadi, abbé Mingiedi aurait été interpellé par les *Mikengi* (surveillants) et *makesa* de BDK. Ces derniers reprocheraient au missionnaire catholique d'avoir entretenu un conflit avec son vicaire, abbé Mbadu, de se disputer une parcelle avec un membre de la mission, la mauvaise gestion de la mission, etc. Consécutivement au refus de l'abbé curé de se présenter chez les *makesa*, il a été cueilli de force et en guise de punition, soixante (60) coups de fouets au moyen de branches de goyavier et de caféier lui ont été assenés et obligé de se vautrer par terre avec sa soutane avant de lui asperger du piment dans les yeux et de le maintenir par un tabouret.

Par ailleurs, le fanatisme religieux des *makesa* avec les conséquences enregistrées ont conduit à la fuite de villages de Mbandakani, Kimwaka, Bienga et autres des responsables d'églises. C'est le cas, entre autres, de Abbé Mingiedi, abbé Aaron Bakutuzomanga, abbé Maxance Nsunda, abbé Bonaventure Kiama, abbé Michel Vayambi...

Les violations des droits humains : un bilan lourd

Selon les informations recueillies sur terrain, multiples actes infractionnels des droits de l'homme ont été enregistrés dans le chef des responsables de BDK :

Plusieurs personnes (civiles et policiers) ont fait l'objet d'exécutions sommaires et extra-judiciaires de la part de *makesa* incontrôlés. D'une part, ces exécutions sont perpétrées à l'issue des jugements rendus par les tribunaux d'infortune installés dans des villages par les BDK. A titre d'exemple :

- Pour sorcellerie, monsieur Lusende, habitant village Kimbala Zolele, secteur de Kinkenge est brûlé vif le 25 février 2008 par les *makesa* ;
- Pour un conflit avec un villageois non autrement identifié, monsieur Mukiadi Samba a été bastonné atrocement avant d'aller mourir à l'hôpital Butu, secteur de Mbenza Mboma, des suites de la peritonie chimique, c'est-à-dire une perforation de l'estomac causée par plus d'une centaine de quatre-vingt-deux (182) coups de fouet reçus de *makesa* ;
- Un capitaine de la police nationale congolaise est tué par les *makesa* qui l'ont suspecté d'être un agent de renseignement à la solde des étrangers ;
- Policier tué par
- Plusieurs autres personnes non autrement identifiées ont été exécutées à la suite des jugements expéditifs rendus par les tribunaux de BDK.

Il sied de signaler que bon nombre de victimes condamnées à mort par les tribunaux BDK ont été obligées de creuser leurs propres tombes avant d'y être introduit pour exécution de la sentence de la peine capitale.

Il est également fait état de plusieurs cas de bastonnades et des traitements cruels, inhumains et dégradants réservés à la population par les adeptes de BDK. Parmi les victimes des cas des prêtres catholiques, pasteurs protestants et autres dirigeants des églises du territoire sont relevés.

Réaction de la police

La déclaration des responsables des églises évoluant à Luozi relative aux menaces et autres traitements cruels, inhumains et dégradants dont ils sont victimes de la part des adeptes de BDK aurait servi de prétexte au gouvernement de la RDCongo pour justifier entre autre le recours disproportionné à la force, à Matadi cette intervention s'est justifiée par un tableau sur lequel serait mentionné que le chef de l'Etat, Joseph Kabila était mort, assassiné « *Mfumu ya buala fuidi* ».

Les hommes ayant opéré à Luozi, lors de l'opération de répression auraient été constitués de policiers de la Police d'Intervention Rapide (PIR), des militaires de la Garde Républicaine de la base de Mbanza-Ngungu et ceux venus de l'Angola et d'autres unités des FARDC.

A leur arrivée à Kimbemba, village situé à 109 km de Kimpese, des uniformes et autres équipements militaires ont été distribués aux policiers et militaires sur place avant la traversée vers la cité de Luozi, zone d'opération avant leurs traversée et celle d'une vingtaine de jeeps et autres véhicules de la police vers la cité de Luozi.

Les militaires envoyés pour en découdre avec les BDK tel qu'ils le déclarent à longueur des journées dans la cité de Luozi ont tiré le premier

coup de feu dans la journée du jeudi 28 février 2008 lorsque des policiers rencontrent près du stade de Luozi, des élèves des ITP 1 et 2 qui jubilaient après un match de football, ils les ont dispersés avec des tirs. Sur place, aucun mort n'a été enregistré. Mais cette fusillade a provoqué une psychose dans le chef de la population de la cité de Luozi.

Bien avant l'arrivée des militaires à Luozi le 27 février 2008, les adeptes de BDK qui s'attendraient à une éventuelle intervention de l'armée pour les empêcher d'organiser une marche le 29 février 2008 à Luozi en vue de revendiquer leurs droits humains violés se sont réunis en culte pour la préparation spirituelle de la manifestation qui devait se dérouler le jour suivant.

Pendant le culte, les militaires-policiers ont encerclé le *zikwa* (temple) sis quartier 4, cité de Luozi dès 20h00 avant de lancer l'assaut vers 00h00. Sur place, une cinquantaine d'adeptes et autres personnes dont des enfants présents dans le *zikwa* et dans les environs ont été sauvagement tués et d'autres blessés par balles. Huit (8) corps seulement ont été récupérés par les organisations humanitaires. Parmi les victimes, il convient de relever messieurs Matondo et Luilu habitant la cité de Luozi.

La répression contre les *makesa* et la population à Luozi et dans les village du territoire de Luozi est caractérisée par une chasse à l'homme ciblée. Jusqu'au 29 février 2008.

A l'issue des répressions tragiques et barbares, la Croix-Rouge et a été empêchée de s'occuper des victimes. Pendant ce temps, des cadavres étaient embarqués dans un véhicule militaire et conduits à des destinations inconnues. Après l'opération, des informations récoltées sur place à Luozi font état de largage des corps dans le fleuve Congo avec l'aide du bac de l'office de Route obligé de fonctionner toute la nuit du 28 au 29 février 2008, contrairement à ses vacances habituelles.

Dans les autres villages où les militaires et les policiers sont allés opérer, plusieurs villageois BDK et assimilés ont fait l'objet des massacres. C'est le cas de massacres de la population dans les villages de Mbandakani où quinze (15) personnes ont été fusillées avant d'être charcutée par des machettes et autres baïonnettes et enterrés dans une fosse commune non loin du village ; Lufuku, trente-six (36) personnes ont été abattues par les militaires et policiers et déversés dans la rivière Luwala ; six (6) cadavres et plusieurs d'autres continuent d'être découverts en état de décomposition avancée dans la périphérie de la cité de Luozi ; Kampula, trente-cinq (35) personnes ont été massacrées et enterrées non loin d'un pont ; Lubunzi, quarante-cinq (45) corps essentiellement des hommes ont été trouvés inertes des suites de balles leur tirées... Chaque jour, des corps non identifiés en état de putréfaction sont retrouvés dans les villages susmentionnés.

Lors de leur retour de la zone d'opération, les policiers et militaires, reviennent, à bord des jeeps, scandent des chansons et brandissent armes et machettes ensanglantées.

Des maisons d'habitation ont été incendiées dans plusieurs villages du territoire dont Mbandakani (35 maisons), Lufuku (13 maisons), Kibunzi (13 maisons), Nkundi (9 maisons), Luozi (35 maisons)...

Pendant les tueries, des policiers et militaires se sont évertués à violer les femmes. Trois femmes ayant requis l'anonymat, habitant les quartiers 2 et 3, les plus ciblés par les militaires et policiers à causes de sa proximité avec le *zikwa* de la cité de Luozi, ont été systématiquement violées. Certaines d'entre elles l'ont été en présence de leurs enfants après avoir été constituées otages pendant de longues durées.

Beaucoup de bien appartenant aux populations des villages concernés par la répression ont été emportés par les militaires et policiers. A ce jour, plus de trois cents réclamations pour les biens pillés dont les téléphones portables. La plupart de ces biens ont été pris dans des maisons brûlées alors que leurs propriétaires étaient obligés de quitter celles-ci avec l'obligation de laisser ouvertes ces dernières avant d'être dirigés d'être regroupés en un seul endroit non loin du marché Séraphin où les ces personnes étaient en proie aux militaires et policiers visiblement drogués.

Au lieu de *zikwa* de Matadi situé au rond-point Lubongolelo (référence place Belvédère), la répression de la police le 08 mars 2008 a fait onze morts avant la destruction du *zikwa*. Aussitôt tués par balle, les cadavres de victimes étaient embarqués et couverts d'une bâche dans un camion militaire Jiefang avant d'être amenés à destination inconnue. Parmi les personnes tuées, un enfant de deux ans qui a payé le frais de la résistance de sa mère face à la tentative d'extorsion d'une somme d'argent qu'elle possédait.

Vingt-sept (27) personnes dont ont été blessées et amenées à l'hôpital général de référence de Kinkanda où admises au pavillon 5 et gardés par un groupe d'environ dix policiers qui interdisent, sur ordre de leur hiérarchie, tout contact extérieur avec les malades.

.../...

Plusieurs maisons ont été détruites et pillées par des policiers sous de fallacieux prétextes que les *makesa* y étaient cachés. A travers la ville de Matadi, les policiers ont été aperçus emportant matelas, casseroles, téléphones et autres biens de valeur appartenant à de paisibles citoyens.

Des arrestations ont été légion. Plusieurs adeptes de BDK ont été arrêtés à Luozi, dans les villages environnant et à Matadi. Parmi les victimes d'arrestations se trouvent des enfants de moins de dix ans enlevés à leurs

domiciles pour soupçon d'appartenance au BDK. Il fait des allégations de disparition de ceux amenés de Luozi à Mbanza-Ngungu par les militaires. D'autres victimes d'arrestation ont été conduites à Kinshasa où elles seraient détenues au cachot de la Direction des Renseignements généraux et Services Spéciaux de la Police (DRGS) dans de conditions inhumaines. Gardés menottés, ces victimes n'ont pas droit aux visites et feraient l'objet de la torture et autres traitements cruels, inhumains et dégradants.

Vu la gravité de faits relatifs relatés ci-haut, la VSV exige du gouvernement de la RDCongo:

- une enquête internationale en vue d'établir des responsabilités et de punir des commanditaires et exécutants des odieux massacres de la population au Bas-Congo ;
- identification et indemnisation de toutes les personnes mortes ou de leurs familles et des victimes de pillages, de blessures, d'extorsion... ;
- la localisation de toutes les personnes portées disparues et leurs présentations à leurs familles respectives ;
- la libération sans condition de toutes les victimes d'arrestation arbitraire et détention illégale et leurs retours dans les villes et villages de provenance ;
- des poursuites judiciaires contre le ministre de l'intérieur, décentralisation et sécurité, généraux Raüs Chalwe, John Numbi,... pour

Fait à Kinshasa, le 27 mars 2008.

**POUR LA VOIX DES SANS VOIX POUR LES DROITS DE L'HOMME
(VSV)**